

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 septembre 2024

Membres présents : Mrs LAMURE – PASCAL - GARAVEL - Mmes DEFNET – ROLLET - FOILLARD - PASCAL - Mrs BROUSSIN – LUCAS - BERETTI

Membres excusés : Mr COTHENET - Mmes CHAVY - GUTTY - SAAD CONDEMINE

Membre absent : Mr NESME

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre-Jérôme BERETTI

Après lecture, le compte rendu de la séance du 17 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Demande de subvention
- 2) Convention CDG 69
- 3) Travaux divers
- 4) Personnel communal
- 5) Questions diverses



1) Demande de subvention

Monsieur LAMURE expose au Conseil Municipal qu'il convient de verser une subvention exceptionnelle à l'association des producteurs du Cru Morgon. Le montant de la subvention s'élève à la somme de 2 796,67 €.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

DECIDE de verser à l'association des producteurs du Cru Morgon la somme de 2 796,67 € correspondant à une subvention exceptionnelle

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2024.

2) Convention CDG 69

Le cdg69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de conventions pour la durée de chaque mission, d'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du cdg69 tout au long de l'année.

Il s'agit des missions suivantes :

- Médecine préventive,
- Médecine statutaire et de contrôle,
- Inspection hygiène et sécurité,
- Conseil en droit des collectivités,
- Assistante sociale du personnel,
- Archivage pluriannuel,
- Retraite dans le cadre du traitement des cohortes,
- Intérim.

Pour ces missions à adhésion pluriannuelle, le cdg69 a proposé, à compter du 1^{er} janvier 2022, une convention unique d'une durée de 3 années, renouvelable une fois.

Depuis 3 ans, les tarifs n'ont pas évolué. Au 1^{er} janvier 2025, certaines de ces missions font l'objet d'évolutions tarifaires afin de préserver l'équilibre financier des services concernés :

- Médecine préventive,
- Médecine statutaire et de contrôle,
- Assistante sociale du personnel,
- Conseil en droit des collectivités,
- Retraite dans le cadre du traitement des cohortes.

Certaines missions font également l'objet d'évolutions réglementaires et organisationnelles, à compter du 1^{er} janvier 2025, nécessitant l'actualisation des annexes suivantes de la convention unique :

- Médecine préventive : mise en conformité avec les textes juridiques, notamment avec le Code général de la fonction publique ; rappel du cadre juridique en matière de laïcité et de secret médical partagé,
- Inspection hygiène et sécurité : nouvelles modalités organisationnelles et nouveau découpage pour les effectifs des collectivités inspectées,
- Retraite dans le cadre du traitement des cohortes : adaptation des prestations au regard de l'évolution organisationnelle de la CNRACL.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

ACCEPTE de bénéficier des missions de la convention unique proposées par le cdg69 conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération.

APPROUVE les évolutions tarifaires, réglementaires et organisationnelles par l'actualisation des conventions des missions pluriannuelles.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'annexe 1 et les nouvelles conventions spécifiques.

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au chapitre du budget prévu à cet effet.

3) Travaux divers

3.1 Monsieur LAMURE fait part au Conseil Municipal qu'il convient de dénommer une impasse de la rue Ronsard afin de faciliter et simplifier les livraisons à domicile et les services de secours pour les citoyens de cette rue

Après concertation, les membres du Conseil Municipal proposent de dénommer cette voie comme suit :

- impasse Bernard Pivot

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

VALIDE l'attribution d'un nom à cette voie,

ADOpte la dénomination suivante :

- impasse Bernard Pivot

3.2 Monsieur LAMURE expose au Conseil Municipal la demande du caveau pour la prise en charge du devis de Guillin Construction concernant la mise aux normes des évacuations des eaux usées et pluviales du caveau de Morgon. Le devis s'élève à la somme de 43 818,72 €

TTC. Monsieur PASCAL propose de faire le point avec l'entreprise quant à la nécessité ou non de prévoir deux pompes de relevage. Monsieur LAMURE propose au Conseil Municipal de prévoir au budget 2025 l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Caveau de Morgon pour couvrir le montant de ces travaux d'assainissement.

3.3 Monsieur LAMURE donne lecture d'un devis de la Société Electrique Beaujolaise pour la mise aux normes du système incendie du caveau de Morgon. Le devis s'élève à la somme de 15 284,88 € TTC. Le Conseil n'accepte pas de prendre en charge ce devis.

3.4 Monsieur LAMURE fait le point sur les travaux en cours :

- le chantier de construction du centre technique municipal avance. Des panneaux photovoltaïques seront prévus sur une partie de la toiture.
- la construction de la station d'épuration suit son cours. Un projet de panneaux photovoltaïques est en cours d'étude.
- l'analyse des offres du marché public de maîtrise d'œuvre pour la désimperméabilisation de la cour d'école est prévue le lundi 9 septembre.
- l'accès à la cour située derrière le bâtiment Grain d'Folie est terminé.

3.5 Madame ROLLET fait le point sur les travaux en cours et à venir :

- la création du plateau sur la « rue Rabelais », à la sortie de Villié-Morgon direction Lancié, est terminé. La création des deux écluses va débiter prochainement.
- en attente du devis pour la création d'un accès au boulo-drome, côté boulevard du Parc.
- réflexion sur les travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue François Villon (trottoirs et peut-être écluses) et la traversée de Morgon (réfection de la voirie, création de trottoirs et stationnement...)

3.6 Monsieur LAMURE fait part au Conseil Municipal d'une demande de M. et Mme Michaud, commerce Grain d'Folie, pour la résiliation à l'amiable de leur bail commercial. Il précise que ceux-ci ont un éventuel nouveau projet, toujours sur la commune. Le Conseil Municipal accepte. Une indemnité pourra être demandée.

3.7 Monsieur LAMURE donne lecture d'un devis de ORSON France concernant la mise en conformité et la programmation de déclenchement automatique de la sirène existante le 1^{er} mercredi de chaque mois. Monsieur LAMURE explique que ce système d'alerte est nécessaire en cas de catastrophe naturelle ou technologique et prévu dans le Plan Communal de Sauvegarde dernièrement achevé. Le devis s'élève à la somme de 8 090 € HT. Le Conseil accepte ce devis.

3.8 Monsieur LAMURE donne lecture au Conseil Municipal d'un devis de ORSON France concernant l'installation d'une deuxième sirène d'alerte sur le nouveau centre technique municipal, actuellement en construction. Il précise que cette sirène permettrait de couvrir une large partie de la commune en cas d'alerte catastrophe naturelle ou technologique. Le Conseil Municipal donne un accord de principe, cette dépense sera prévue au budget 2025.

3.9 Monsieur LAMURE donne lecture des propositions de contrats pour le suivi et la maintenance des défibrillateurs de « Previmed » et « A Cœur Vaillant ». Monsieur LAMURE rappelle que le défibrillateur nouvellement installé devant l'école élémentaire provient de chez « A Cœur Vaillant ». Le Conseil Municipal accepte la proposition de « A Cœur Vaillant » qui s'élève à la somme de 290€ HT par an.

3.10 Monsieur LAMURE fait part au Conseil Municipal d'une demande pour l'installation d'une plaque « arrêt minute » à hauteur du tabac presse. Le Conseil accepte.

3.11 Monsieur BROUSSIN fait part de son besoin d'électricité sur le rond-point afin d'installer des décorations lumineuses pour les fêtes de fin d'année. Une recherche sera effectuée pour retrouver les branchements existants.

3.12 Madame ROLLET propose au Conseil Municipal d'installer une plaque explicative de la statue Saint-Vincent située au milieu du rond-point. Le Conseil est favorable et suggère de prévoir également une plaque identifiant l'église.

3.13 Monsieur PASCAL donne lecture au Conseil Municipal d'une proposition financière du SYDER pour le remplacement de 409 luminaires d'éclairage de voirie et la mise en sécurité de leurs armoires d'alimentation, dans le cadre de la démarche performancielle de l'éclairage public. La participation communale s'élève à la somme de 15 085,26€ TTC par an sur 15 ans.

4) Personnel communal

Monsieur LAMURE fait le point sur le personnel communal :

- Recrutement en cours pour le remplacement d'un agent de la cantine pour une période de 6 jours
- Reprise à temps plein de l'agent du service technique qui était à mi-temps thérapeutique
- Nomination de l'agent de voirie au 01/08/2024

5) Questions diverses

5.1 Monsieur LAMURE donne lecture de la carte de remerciements de Suzette LORON suite au décès de Bernard BONNAT.

5.2 Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal de la demande d'un riverain pour la création d'une place de stationnement réservée aux PMR à proximité des commerces. Il propose de créer une place en haut de l'avenue Jean-Baptiste Sornay. Le Conseil Municipal approuve.

5.3 Monsieur BERETTI fait part au Conseil Municipal de sa visite des locaux du cabinet médical et de l'état d'avancé du dossier pour finaliser l'acte d'achat. Le chiffrage final des mises en location est en cours.

5.4 Monsieur BERETTI informe le Conseil Municipal de la demande d'une orthopédiste dento-faciale à la recherche d'un local pour s'installer.

5.5 Monsieur PASCAL propose au Conseil Municipal de faire tailler un peu la pierre située vers la fontaine, elle est souvent déplacée par des véhicules.

5.6 Monsieur PASCAL constate que le bac de rétention situé vers la déchèterie est infesté de moustiques. Ce problème sera signalé à la CCSB.

5.7 Monsieur BROUSSIN tient à remercier le travail des bénévoles pour l'entretien des fleurs.

5.8 Monsieur BROUSSIN annonce qu'une demande de devis va être faite auprès de Blachère illuminations pour l'acquisition de guirlandes supplémentaires. L'installation des décors de Noël aura lieu le samedi 30 novembre. Une réunion avec les agents du service technique est à prévoir.

5.9 Madame FOILLARD informe avoir reçu plusieurs demandes pour afficher des évènements privés sur panneau pocket. Le Conseil accepte sous condition d'une parution par mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.